

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 941

présenté par
Mme Lang

ARTICLE 9

À l'alinéa 6, après la référence :

« 2° »,

insérer les mots :

« Avec l'appui d'un comité scientifique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit que dans sa mission méthodologique sur les évaluations des établissements, et notamment pour l'élaboration des outils, critères et indicateurs de ces évaluations, le CEE s'appuie sur un comité scientifique, réunissant des chercheurs et experts français et internationaux.